RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02495
Numéro SIREN : 477 743 694
Nom ou dénomination : PONTARLIER DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt 13983

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/13983

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de la dénomination sociale
Modification(s) statutaire(s)
Transfert du siège social
Changement(s) de gérant(s)

Déposant :

Nom/dénomination : PONTARLIER DIFFUSION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 477 743 694

N° gestion : 2020 B 02495

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

Greffe(s) du ou des immatriculation(s) secondaire(s) _____

Rés., bât., n°, voie, lieu-dit 38 rue du Dahlia

Code postal 68260 Commune Kingersheim

Le cas échéant, ancienne commune _____

3 **UNIQUEMENT POUR LA SOCIETE A ASSOCIE UNIQUE** L'associé unique assume-t-il personnellement la direction de la société ☐ oui ☐ non

Date — DECLARATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

4 18062020 **DENOMINATION** PONTARLIER DIFFUSION

Sigle _____

Forme juridique _____

☐ Société réduite à un associé unique

Durée de la personne morale ___

Date de clôture de l'exercice social ____

5 **Capital :** montant, *unité monétaire* _____

Si capital variable : *Montant minimum* _____

☐ Continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social

☐ Reconstitution des capitaux propres

6 ☐ Adhésion aux principes de l'économie sociale et solidaire – ESS *(cf. notice)*

☐ Sortie du champ de l'économie sociale et solidaire – ESS *(cf. notice)*

7 ☐ **FUSION** ☐ **SCISSION** Cette opération entraîne ☐ une augmentation de capital.

Indiquer les personnes morales ayant participé à l'opération sur l'intercalaire M'

8 **MISE EN SOMMEIL PAR CESSATION TOTALE D'ACTIVITE**

9 **DISSOLUTION**

Indiquer le liquidateur au cadre 19 sauf pour une transmission universelle du patrimoine

Dans le cas de fermeture d'établissement(s), remplir cadre 12

Nom du journal d'annonces légales _____ Date de parution ____

Adresse de liquidation : ☐ Siège ☐ Adresse du liquidateur ☐ Autre _____

☐ Transmission universelle du patrimoine

10 **RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT D'APPUI**

DECLARATION RELATIVE A UN ETABLISSEMENT ET A L'ACTIVITE

11 **Cette demande concerne :** ☐ **OUVERTURE** ☐ **FERMETURE** ☐ **MODIFICATION** ☒ **TRANSFERT** ☐ **LOCATION-GERANCE** ☐ **GERANCE-MANDAT**

Date — ETABLISSEMENT TRANSFERE OU FERME

12 18062020 **ANCIEN ETABLISSEMENT :** ☑ Siège ☐ Siège-Etablissement principal

☐ Etablissement principal ☐ Secondaire ☐ Premier établissement en France d'une société étrangère

Adresse : *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* (si différente du cadre 2) 38 rue du Dahlia Code postal 68260 Commune Kingersheim

Le cas échéant, ancienne commune _____

POUR UN TRANSFERT : Destination ☐ Vendu ☑ Fermé ☐ Autre _____

Si maintien d'une activité, de ce fait l'établissement est :

☐ Siège ☐ Principal ☐ Secondaire

POUR UNE FERMETURE : Destination ☑ Supprimé ☐ Vendu ☐ Autre _____

Si cessation d'emploi de tout salarié : date ____ Suite sur intercalaire M'

Date — ETABLISSEMENT CREE OU MODIFIE

13 18062020 **Adresse :** *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* 30 Rue Maryse Bastié Code postal 34170 Commune CASTELNAU LE LEZ

L'ETABLISSEMENT DEVIENT : ☒ Siège ☐ Siège-Etablissement principal ☐ Etablissement principal ☐ Secondaire (cocher uniquement si changement de nature de l'établissement)

☐ Contrat de domiciliation : Nom du domiciliataire _____

N° unique d'identification ____

Pour l'ouverture d'établissement(s) situé(s) dans un autre Etat membre de l'UE ou de l'EEE, indiquer le pays, le lieu et le n° d'immatriculation sur l'intercalaire M'

POUR UN ETABLISSEMENT MODIFIE : Présence de salarié ☐ Oui ☐ Non

POUR UN ETABLISSEMENT CREE : s'il est secondaire, est-il permanent et dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers ☐ Oui ☐ Non

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses des

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

ENSEIGNE

16 **EFFECTIF SALARIE de l'établissement créé :** ____
Date d'embauche du 1er salarié | | | | | | | |
Effectif salarié de l'entreprise ____ dont : ____ apprentis ____ VRP

Domicile / Siège
Code postal | | | | | Commune
Pour la gérance-mandat N° unique d'identification du mandant | | | | | | | |
Greffe d'immatriculation

Date **FONDS DONNE EN LOCATION-GERANCE OU EN GERANCE-MANDAT**

18 | | | | | | | **ADRESSE :** rés., bât., n° voie, lieu-dit ____ Code postal | | | | | Commune ____ Salariés présents ☐ oui ☐ non
MISE EN LOCATION-GERANCE ☐ Totalité du fonds ☐ Une partie du fonds, laquelle ____
Locataire-gérant ou Gérant-mandataire : Nom, nom d'usage, prénoms / dénomination ____ Etablissement ☐ Principal ☐ Secondaire
Pour la gérance-mandat : N° unique d'identification du gérant-mandataire | | | | | | | | Greffe d'immatriculation / Département pour RM ____
Domicile / Siège : ____ Code postal | | | | | Commune ____

DECLARATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS, ASSOCIES, PERSONNES AYANT LE POUVOIR GENERAL D'ENGAGER LA SOCIETE, AUX PERSONNES ASSURANT LE CONTROLE, AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES Suite sur les intercalaires M3 ou M3 Sarl / Selarl

19 1|8|0|6|2|0|2|0 **POUR DECLARATION DE MODIFICATION** ☐ Nouveau ☒ Partant *remplir 19B*
☐ Modification situation personnelle ☐ Maintenu *ancienne qualité* ____
QUALITE Gérant
Nom de naissance ____
Nom d'usage ____ Prénoms ____
Né(e) le | | | | | | | à ____ Nationalité ____
Dénomination, forme juridique ____

Domicile / Siège ____
Code postal | | | | | Commune ____
Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation ____
☐ Représentant (si obligation de désignation) remplir cadre 9 de l'intercalaire M3

19B ☒ **PARTANT** Noms de naissance, d'usage, prénoms / Dénomination, forme juridique
SPEICHER, Stéphan, Bernard
Pour le régime des non salariésTNS : N° de sécurité sociale | | | | | | | | | | | | | | |

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

20 1|8|0|6|2|0|2|0 **OBSERVATIONS :** L'établissement, dont le SIRET est 477.743.694 00028, dans le ressort du greffe du tribunal de commerce de BESANCON reste "principal"

21 **ADRESSE de correspondance de l'entreprise** ☒ Déclarée au cadre n° 13 ☐ Autre : ____
____ Code postal | | | | | Commune ____
Tél ____ Tél ____
Télécopie / courriel ftrives@sv-avocats.com

Le présent document constitue une demande de modification au RCS, au RM, le cas échéant au REB et vaut déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'Insee et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail.
Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

22 ☐ **LE REPRESENTANT LEGAL** nom, prénom / dénomination et adresse
☒ **LE MANDATAIRE** *ayant procuration* SCP SVA Me Christophe
☐ **AUTRE PERSONNE** *justifiant d'un intérêt* FEBVRE 1 PLACE ALEXANDRE LAISSAC 34008 MONTPELLIER CEDEX 1

Certifie l'exactitude des renseignements donnés
Fait à Montpellier Le 2|5|0|6|2|0|2|0
Nombre d'intercalaire(s) : M3 ou M3 Sarl 1 de volet(s) TNS 0
Nombre d'intercalaires JQPA 0

SIGNATURE :
art. A.123-4 c. com.

Signer chaque feuillet séparément

Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données les concernant, auprès des orga

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

Greffe(s) du ou des immatriculation(s) secondaire(s) _____

Code postal 68260 Commune Kingersheim

Le cas échéant, ancienne commune _____

3 **UNIQUEMENT POUR LA SOCIETE A ASSOCIE UNIQUE** L'associé unique assume-t-il personnellement la direction de la société ☐ oui ☐ non

Date — DECLARATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

4 18062020 **DENOMINATION** PONTARLIER DIFFUSION

Sigle _____

Forme juridique _____

☐ Société réduite à un associé unique

Durée de la personne morale

Date de clôture de l'exercice social

5 **Capital :** montant, *unité monétaire* _____

Si capital variable : *Montant minimum* _____

☐ Continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social

☐ Reconstitution des capitaux propres

6 ☐ Adhésion aux principes de l'économie sociale et solidaire – ESS *(cf. notice)*

☐ Sortie du champ de l'économie sociale et solidaire – ESS *(cf. notice)*

7 ☐ **FUSION** ☐ **SCISSION** Cette opération entraîne ☐ une augmentation de capital.

Indiquer les personnes morales ayant participé à l'opération sur l'intercalaire M'

8 **MISE EN SOMMEIL PAR CESSATION TOTALE D'ACTIVITE**

9 **DISSOLUTION**

Indiquer le liquidateur au cadre 19 sauf pour une transmission universelle du patrimoine

Dans le cas de fermeture d'établissement(s), remplir cadre 12

Nom du journal d'annonces légales _____ Date de parution

Adresse de liquidation : ☐ Siège ☐ Adresse du liquidateur ☐ Autre _____

☐ Transmission universelle du patrimoine

10 **RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT D'APPUI**

DECLARATION RELATIVE A UN ETABLISSEMENT ET A L'ACTIVITE

11 **Cette demande concerne :** ☐ **OUVERTURE** ☐ **FERMETURE** ☐ **MODIFICATION** ☒ **TRANSFERT** ☐ **LOCATION-GERANCE** ☐ **GERANCE-MANDAT**

Date — ETABLISSEMENT TRANSFERE OU FERME

12 18062020 **ANCIEN ETABLISSEMENT :** ☑ Siège ☐ Siège-Etablissement principal

Adresse : *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* (si différente du cadre 2) 38 rue du Dahlia

Code postal 68260 Commune Kingersheim

Le cas échéant, ancienne commune _____

POUR UN TRANSFERT : Destination ☐ Vendu ☑ Fermé ☐ Autre _____

Si maintien d'une activité, de ce fait l'établissement est :

☐ Siège ☐ Principal ☐ Secondaire

POUR UNE FERMETURE : Destination ☑ Supprimé ☐ Vendu ☐ Autre _____

Si cessation d'emploi de tout salarié : date Suite sur intercalaire M'

Date — ETABLISSEMENT CREE OU MODIFIE

13 18062020 **Adresse :** *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* 30 Rue Maryse Bastié Code postal 34170 Commune CASTELNAU LE LEZ

L'ETABLISSEMENT DEVIENT : ☒ Siège ☐ Siège-Etablissement principal ☐ Etablissement principal ☐ Secondaire (cocher uniquement si changement de nature de l'établissement)

☐ Contrat de domiciliation : Nom du domiciliataire _____

N° unique d'identification

Pour l'ouverture d'établissement(s) situé(s) dans un autre Etat membre de l'UE ou de l'EEE, indiquer le pays, le lieu et le n° d'immatriculation sur l'intercalaire M'

POUR UN ETABLISSEMENT CREE : s'il est secondaire, est-il permanent et dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers ☐ Oui ☐ Non

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses des

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

ENSEIGNE

16

Domicile / Siège

Code postal | | | | | Commune

Pour la gérance-mandat N° unique d'identification du mandant | | | | | | | |

Greffe d'immatriculation

Date

FONDS DONNE EN LOCATION-GERANCE OU EN GERANCE-MANDAT

18 | | | | | | | **ADRESSE :** rés., bât., n° voie, lieu-dit Code postal | | | | | Commune Salariés présents ☐ oui ☐ non

MISE EN LOCATION-GERANCE ☐ Totalité du fonds ☐ Une partie du fonds, laquelle

Locataire-gérant ou Gérant-mandataire : Nom, nom d'usage, prénoms / dénomination Etablissement ☐ Principal ☐ Secondaire

Pour la gérance-mandat : N° unique d'identification du gérant-mandataire | | | | | | | Greffe d'immatriculation / Département pour RM

Domicile / Siège : Code postal | | | | | Commune

DECLARATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS, ASSOCIES, PERSONNES AYANT LE POUVOIR GENERAL D'ENGAGER LA SOCIETE, AUX PERSONNES ASSURANT LE CONTROLE, AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Suite sur les intercalaires M3 ou M3 Sarl / Selarl

19 1|8|0|6|2|0|2|0 **POUR DECLARATION DE MODIFICATION** ☐ Nouveau ☒ Partant *remplir 19B*

☐ Modification situation personnelle ☐ Maintenu *ancienne qualité*

QUALITE Gérant

Nom de naissance

Nom d'usage Prénoms

Né(e) le | | | | | | | à Nationalité

Dénomination, forme juridique

Domicile / Siège

Code postal | | | | | Commune

Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation

☐ Représentant (si obligation de désignation) remplir cadre 9 de l'intercalaire M3

19B ☒ **PARTANT** Noms de naissance, d'usage, prénoms / Dénomination, forme juridique

SPEICHER, Stéphan, Bernard

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

20 1|8|0|6|2|0|2|0 **OBSERVATIONS :** L'établissement, dont le SIRET est 477.743.694 00028, dans le ressort du greffe du tribunal de commerce de BESANCON reste "principal"

21 **ADRESSE de correspondance de l'entreprise** ☒ Déclarée au cadre n° 13 ☐ Autre :

Code postal | | | | | Commune

Tél Tél

Télécopie / courriel ftrives@sv-avocats.com

Le présent document constitue une demande de modification au RCS, au RM, le cas échéant au REB et vaut déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'Insee et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail.
Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

22 ☐ **LE REPRESENTANT LEGAL** nom, prénom / dénomination et adresse

☒ **LE MANDATAIRE** *ayant procuration* SCP SVA Me Christophe FEBVRE 1 PLACE ALEXANDRE LAISSAC 34008 MONTPELLIER CEDEX 1

☐ **AUTRE PERSONNE** *justifiant d'un intérêt*

Certifie l'exactitude des renseignements donnés

Fait à Montpellier Le 2|5|0|6|2|0|2|0

Nombre d'intercalaire(s) : M3 ou M3 Sarl 1 de volet(s) TNS 0

Nombre d'intercalaires JQPA 0

SIGNATURE :

art. A.123-4 c. com.

Signer chaque feuillet séparément

Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données les concernant, auprès des orga

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

RAPPEL D'IDENTIFICATION

2 **DENOMINATION** PONTARLIER DIFF Forme juridique Société à responsabilité limitée

N° UNIQUE D'IDENTIFICATION 477743694

☒ IMMATRICULATION AU RCS DU GREFFE DE MULHOUSE ☐ AU RM DANS LE DEPT DE _____

DECLARATION RELATIVE A LA GERANCE

3 **LA NATURE DE LA GERANCE EST MODIFIEE** ☐ oui ☒ non si oui, elle devient : ☐ **MINORITAIRE / EGALITAIRE** ☐ une société est associée

☐ **MAJORITAIRE** (compléter par le volet social TNS)

DECLARATION RELATIVE AUX GERANTS ET AUTRES PERSONNES LIEES A LA SOCIETE

4 **POUR DECLARATION DE MODIFICATION date** 18/06/2020

☒ **Nouveau** ☐ **Partant** *Remplir cadre 4 bis* ☐ **Modification de la situation personnelle**

GERANT : Nom de naissance RAPOPORT

Nom d'usage _____ Prénoms ~~Ivan~~ Yvan

Né(e) le 01/10/1964 à LILLE Nationalité Française

Domicile 5 Rue du Général René

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER

4B ☐ **PARTANT**

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénoms _____

Pour le régime TNS : N° de sécurité sociale _____ _____

5 Date _____ **POUR LE CONJOINT MARIE OU PACSE QUI TRAVAILLE REGULIEREMENT DANS L'ENTREPRISE, CHOIX D'UN DES STATUTS SUIVANTS :**

☐ **COLLABORATEUR** *uniquement si gérant associé majoritaire ou gérant associé unique* ☐ **SALARIE** ☐ **ASSOCIE** *(En cas de gérance majoritaire, compléter l'imprimé TNS du dirigeant)*

6 **UNIQUEMENT POUR LE CONJOINT MARIE OU PACSE COLLABORATEUR**

Date _____ ☐ Nouveau ☐ Partant *Remplir cadre 6 bis*

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____ Prénoms _____

Né(e) le _____ à _____ Nationalité _____

Domicile (si différent de celui du gérant) _____

Code postal _____ Commune _____

6B ☐ **PARTANT**

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénoms _____

Pour le régime TNS : N° de sécurité sociale _____ _____

RAPPEL DU GERANT sauf si déjà déclaré au cadre 4 ou 4 bis :

Noms de naissance, d'usage, prénoms _____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses des

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

Date ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ ☐ Nouveau ☐ Partant *Remplir cadre 9 bis*

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____ Prénoms _____

Né(e) le ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ à _____ Nationalité _____

Domicile (si différent de celui du gérant) _____

Code postal ☐☐☐☐☐ Commune _____

☐ PARTANT

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénoms _____

Pour le régime TNS : N° de sécurité sociale ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐

RAPPEL DU GERANT sauf si déjà déclaré au cadre 7 ou 7 bis :

Noms de naissance, d'usage, prénoms _____

PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER LA SOCIETE AUTRE QUE LE DIRIGEANT

10

Date ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ **Pour la personne ayant le pouvoir d'engager la société** ☐ Nouveau ☐ Partant

Nom de naissance _____ Nom d'usage _____ Prénoms _____

Né(e) le ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ à _____ Nationalité _____

Domicile _____ Code postal ☐☐☐☐☐ Commune _____

Si son pouvoir est limité à un établissement, indiquer l'adresse de celui-ci :

Rés., bât., n°, voie, lieu-dit _____ Code postal ☐☐☐☐☐ Commune _____

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

11 **OBSERVATIONS :** _____

12 **ADRESSE DE CORRESPONDANCE** ☐ Déclarée au cadre n° ☐☐ ☐ Autre : _____

_____ Code postal ☐☐☐☐☐ Commune _____

Tél _____ Tél _____

Télécopie / courriel _____

Le présent document constitue une demande de modification au RCS, au RM, le cas échéant, au REB et vaut déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail. Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

13 ☐ **LE REPRESENTANT LEGAL** *Déclaré au cadre N°* ☐☐

☐ **LE MANDATAIRE** *ayant procuration*

nom, prénoms / dénomination et adresse _____

Certifie l'exactitude des renseignements donnés

Fait à _____ Le ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Nombre d'intercalaire(s) M3 sarl/selarl : 1

Nombre de volet(s) TNS : 0 Nombre de JQPA : ☐☐

SIGNATURE

art. A.123-4 c. com.

Signer chaque feuillet séparément

Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données les concernant, auprès des org

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

RAPPEL D'IDENTIFICATION

2

DENOMINATION PONTARLIER DIFF — Forme juridique Société à responsabilité limitée

N° UNIQUE D'IDENTIFICATION 477743694

☒ IMMATRICULATION AU RCS DU GREFFE DE MULHOUSE ☐ AU RM DANS LE DEPT DE

DECLARATION RELATIVE A LA GERANCE

3

DECLARATION RELATIVE AUX GERANTS ET AUTRES PERSONNES LIEES A LA SOCIETE

4

POUR DECLARATION DE MODIFICATION date 18/06/2020

☒ **Nouveau** ☐ **Partant** *Remplir cadre 4 bis* ☐ **Modification de la situation personnelle**

GERANT : Nom de naissance RAPOPORT

Nom d'usage — Prénoms ~~Ivan~~ Yvan

Né(e) le 01/10/1964 à LILLE — Nationalité Française

Domicile 5 Rue du Général René

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER

4B ☐ **PARTANT**

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénoms

5

Date — **POUR LE CONJOINT MARIE OU PACSE QUI TRAVAILLE REGULIEREMENT DANS L'ENTREPRISE, CHOIX D'UN DES STATUTS SUIVANTS :**

☐ **COLLABORATEUR** *uniquement si gérant associé majoritaire ou gérant associé unique* ☐ **SALARIE** ☐ **ASSOCIE** *(En cas de gérance majoritaire, compléter l'imprimé TNS du dirigeant)*

6

UNIQUEMENT POUR LE CONJOINT MARIE OU PACSE COLLABORATEUR

Date ☐ Nouveau ☐ Partant *Remplir cadre 6 bis*

Nom de naissance

Nom d'usage — Prénoms

Né(e) le — à — Nationalité

Domicile (si différent de celui du gérant)

Code postal — Commune

6B ☐ **PARTANT**

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénoms

RAPPEL DU GERANT sauf si déjà déclaré au cadre 4 ou 4 bis :

Noms de naissance, d'usage, prénoms

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses des

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

Date ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ ☐ Nouveau ☐ Partant *Remplir cadre 9 bis*

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____ Prénoms _____

Né(e) le ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ à _____ Nationalité _____

Domicile (si différent de celui du gérant) _____

Code postal ☐☐☐☐☐ Commune _____

☐ PARTANT

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénoms _____

RAPPEL DU GERANT sauf si déjà déclaré au cadre 7 ou 7 bis :

Noms de naissance, d'usage, prénoms _____

PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER LA SOCIETE AUTRE QUE LE DIRIGEANT

10

Date ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ **Pour la personne ayant le pouvoir d'engager la société** ☐ Nouveau ☐ Partant

Nom de naissance _____ Nom d'usage _____ Prénoms _____

Né(e) le ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ à _____ Nationalité _____

Domicile _____ Code postal ☐☐☐☐☐ Commune _____

Si son pouvoir est limité à un établissement, indiquer l'adresse de celui-ci :

Rés., bât., n°, voie, lieu-dit _____ Code postal ☐☐☐☐☐ Commune _____

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

11 **OBSERVATIONS :** _____

12 **ADRESSE DE CORRESPONDANCE** ☐ Déclarée au cadre n° ☐☐ ☐ Autre : _____

_____ Code postal ☐☐☐☐☐ Commune _____

Tél _____ Tél _____

Télécopie / courriel _____

Le présent document constitue une demande de modification au RCS, au RM, le cas échéant, au REB et vaut déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail. Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

13

☐ **LE REPRESENTANT LEGAL** *Déclaré au cadre N°* ☐☐

☐ **LE MANDATAIRE** *ayant procuration*

nom, prénoms / dénomination et adresse _____

Certifie l'exactitude des renseignements donnés

Fait à _____ Le ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Nombre d'intercalaire(s) M3 sarl/selarl : 1

Nombre de volet(s) TNS : 0 Nombre de JQPA : ☐☐

SIGNATURE

art. A.123-4 c. com.

Signer chaque feuillet séparément

Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données les concernant, auprès des org

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

3 18/06/2020 **Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif**

Nom de naissance RAPOPORT Nom d'usage

Prénoms Ivan Yvan Pseudonyme

Nationalité Française Né(e) le 01/10/1964 Dépt 059

Commune LILLE Pays FRANCE

Domicile *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* 5 Rue du Général René

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER

Pays FRANCE

Modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur la société :

☒ Détention de plus de 25 % du capital Préciser le pourcentage total 39,00%

☐ directe Pleine propriété ___,__% - Nue-propriété ___,__%

☒ indirecte Détention par le biais d'une indivision ___,__%

dont en pleine propriété ___,__% - *Nue-propriété* ___,__%

Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales 39,00%

dont en pleine propriété 39,00% - *Nue-propriété* ___,__%

☒ Détention de plus de 25 % des droits de vote Préciser le pourcentage total 31,00%

☐ directe Pleine propriété ___,__% - Nue-propriété ___,__%

Usufruit ___,__%

☒ indirecte Détention par le biais d'une indivision ___,__%

dont en pleine propriété ___,__% *Nue-propriété* ___,__% *Usufruit* ___,__%

Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales 31,00%

dont en pleine propriété 31,00% *Nue-propriété* ___,__% *Usufruit* ___,__%

☐ Exercice par tout autre moyen d'un pouvoir de contrôle sur la société déclarante :

☐ Détermination en fait, par les droits de vote dont il dispose, des décisions dans les assemblées générales de la société déclarante

☐ Détention du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la société déclarante

☐ A défaut de choix de l'une des options figurant ci-dessus, le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société

4 ___/___/_____ **Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif**

Nom de naissance Nom d'usage

Prénoms Pseudonyme

Nationalité Né(e) le ___/___/_____ Dépt ___

Commune Pays

Domicile *rés., bât., n°, voie, lieu-dit*

Code postal _____ Commune

Pays

Modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur la société :

☐ Détention de plus de 25 % du capital Préciser le pourcentage total ___,__%

☐ directe Pleine propriété ___,__% - Nue-propriété ___,__%

☐ indirecte Détention par le biais d'une indivision ___,__%

dont en pleine propriété ___,__% - *Nue-propriété* ___,__%

Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales ___,__%

dont en pleine propriété ___,__% - *Nue-propriété* ___,__%

☐ Détention de plus de 25 % des droits de vote Préciser le pourcentage total ___,__%

☐ directe Pleine propriété ___,__% - Nue-propriété ___,__%

Usufruit ___,__%

☐ indirecte Détention par le biais d'une indivision ___,__%

dont en pleine propriété ___,__% *Nue-propriété* ___,__% *Usufruit* ___,__%

Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales ___,__%

dont en pleine propriété ___,__% *Nue-propriété* ___,__% *Usufruit* ___,__%

☐ Exercice par tout autre moyen d'un pouvoir de contrôle sur la société déclarante :

☐ Détermination en fait, par les droits de vote dont il dispose, des décisions dans les assemblées générales de la société déclarante

☐ Détention du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la société déclarante

☐ A défaut de choix de l'une des options figurant ci-dessus, le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société

La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses des personn
Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données les concernant, auprès des organismes destinataires de ce form

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

☐ Détention de plus de 25 % du capital Préciser le pourcentage total |_|_|,|_|%

☐ directe Pleine propriété |_|_|,|_|% - Nue-propriété |_|_|,|_|%

☐ indirecte Détention par le biais d'une indivision |_|_|,|_|%

dont en pleine propriété |_|_|,|_|% - *Nue-propriété* |_|_|,|_|%

Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales |_|_|,|_|%

dont en pleine propriété |_|_|,|_|% - *Nue-propriété* |_|_|,|_|%

☐ Détention de plus de 25 % des droits de vote Préciser le pourcentage total |_|_|,|_|%

☐ directe Pleine propriété |_|_|,|_|% - Nue-propriété |_|_|,|_|%

Usufruit |_|_|,|_|%

☐ indirecte Détention par le biais d'une indivision |_|_|,|_|%

dont en pleine propriété |_|_|,|_|% *Nue-propriété* |_|_|,|_|% *Usufruit* |_|_|,|_|%

Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales |_|_|,|_|%

dont en pleine propriété |_|_|,|_|% *Nue-propriété* |_|_|,|_|% *Usufruit* |_|_|,|_|%

☐ Exercice par tout autre moyen d'un pouvoir de contrôle sur la société déclarante :

☐ Détermination en fait, par les droits de vote dont il dispose, des décisions dans les assemblées générales de la société déclarante

☐ Détention du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la société déclarante

☐ A défaut de choix de l'une des options figurant ci-dessus, le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société

☐ Détention de plus de 25 % du capital Préciser le pourcentage total |_|_|,|_|%

☐ directe Pleine propriété |_|_|,|_|% - Nue-propriété |_|_|,|_|%

☐ indirecte Détention par le biais d'une indivision |_|_|,|_|%

dont en pleine propriété |_|_|,|_|% - *Nue-propriété* |_|_|,|_|%

Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales |_|_|,|_|%

dont en pleine propriété |_|_|,|_|% - *Nue-propriété* |_|_|,|_|%

☐ Détention de plus de 25 % des droits de vote Préciser le pourcentage total |_|_|,|_|%

☐ directe Pleine propriété |_|_|,|_|% - Nue-propriété |_|_|,|_|%

Usufruit |_|_|,|_|%

☐ indirecte Détention par le biais d'une indivision |_|_|,|_|%

dont en pleine propriété |_|_|,|_|% *Nue-propriété* |_|_|,|_|% *Usufruit* |_|_|,|_|%

Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales |_|_|,|_|%

dont en pleine propriété |_|_|,|_|% *Nue-propriété* |_|_|,|_|% *Usufruit* |_|_|,|_|%

☐ Exercice par tout autre moyen d'un pouvoir de contrôle sur la société déclarante :

☐ Détermination en fait, par les droits de vote dont il dispose, des décisions dans les assemblées générales de la société déclarante

☐ Détention du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la société déclarante

☐ A défaut de choix de l'une des options figurant ci-dessus, le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ce document constitue une déclaration au registre des bénéficiaires effectifs.
Ne pas déclarer ou déclarer de façon inexacte ou incomplète le bénéficiaire effectif constitue un délit pénal (article L. 574-5 du code monétaire et financier).

7

☐ **LE REPRESENTANT LEGAL**

☒ **LE MANDATAIRE ayant procuration**

Nom, prénom / dénomination et adresse SCP SVA Me Christophe FEBVRE 1 PLACE ALEXANDRE LAISSAC 34008 MONTPELLIER CEDEX 1

Code postal 34008 Commune MONTPELLIER CEDEX 1

Certifie l'exactitude des renseignements donnés

☒ Il n'existe pas d'autre bénéficiaire effectif que celui ou ceux déclarés sur cet intercalaire

☐ Il existe d'autres bénéficiaires effectifs

Nombre d'intercalaire(s) M' BE supplémentaires : 0

Fait à Montpellier Le 25/06/2020

SIGNATURE :

art. A.123-4 c. com.

Signer chaque feuillet séparément

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/13983

Type d'acte : Liste des sièges sociaux antérieurs

Déposant :

Nom/dénomination : PONTARLIER DIFFUSION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 477 743 694

N° gestion : 2020 B 02495

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

DECLARATION SOUSCRITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 123-110 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné,

Ivan RAPOPORT,

agissant en qualité de gérant de la société PONTARLIER DIFFUSION (anciennement PONTARLIER DIFF), société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros, dont le nouveau siège social est sis 30 Rue Maryse Bastié - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 477.743.694 (Montpellier en cours),

déclare et atteste que le siège social de la société PONTARLIER DIFFUSION est fixé depuis l'origine 38 Rue du Dahlia - 68260 KINGERSHEIM (situé dans le ressort du greffe du Tribunal judiciaire de Mulhouse).

Fait en deux (2) exemplaires,
Fait à Castelnau-le-Lez (34),
Le 18 juin 2020,

Ivan RAPOPORT

Pour copie certifiée conforme délivrée le 03/08/2020

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/13983

Type d'acte : Statuts mis à jour

Déposant :

Nom/dénomination : PONTARLIER DIFFUSION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 477 743 694

N° gestion : 2020 B 02495

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

PONTARLIER DIFFUSION

◆◆◆◆◆

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 8.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 30 RUE MARYSE BASTIE

34170 CASTELNAU-LE-LEZ

477.743.694 R.C.S. MONTPELLIER

✧✧✧

STATUTS

MIS A JOUR LE 18 JUIN 2020

✧✧✧

Certifiés conformes à l'original
Le Gérant

Statuts d'origine signés le 26 juin 2004 à Kingersheim (68), enregistrés à REC. Elargie des impôts de Mulhouse Université le 30 juin 2004, bordereau n°2004/527, case n°14, extrait 5741.

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

ARTICLE 1 - FORME

Il est formé une **Société à Responsabilité Limitée** régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts. Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Le commerce de détail, demi-gros et gros de tous articles, produits et matériels tant à usage domestique que professionnel.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la Société est :

PONTARLIER DIFFUSION.

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "S.A.R.L." et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

30 Rue Maryse Bastié - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société est fixée à **quatre vingt dix neuf (99) années** à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

ARTICLE 6 - APPORTS

Toutes les parts sociales d'origine représentent des apports en numéraire et sont libérées en totalité de leur valeur nominale.

La société ALSAFOR, associé unique, apporte à la Société une somme en espèces pour un total de 8.000 euros.

Cette somme de 8.000 euros a été déposée, dès avant ce jour, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation, auprès de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, ainsi qu'il résulte d'un certificat établi par ladite banque le 11 juin 2004.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **huit mille euros (8.000 €.)**, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 800 et attribuées en totalité à la société ALSAFOR, associé unique.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi, en vertu d'une décision de l'associé unique ou d'une décision collective extraordinaire des associés.

ARTICLE 8 - COMPTES COURANTS

Outre leurs apports, l'associé unique ou les associés pourront verser ou laisser à disposition de la Société toutes sommes dont elle pourrait avoir besoin. Ces sommes sont inscrites au crédit d'un compte ouvert au nom de l'associé.

Les comptes courants ne doivent jamais être débiteurs et la Société a la faculté d'en rembourser tout ou partie, après avis donné par écrit un (1) mois à l'avance, sauf stipulation contraire.

ARTICLE 9 - CESSION ET TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES

Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Pour être opposable à la Société, elle doit lui être signifiée par exploit d'huissier ou être acceptée par elle dans un acte notarié. La signification peut être remplacée par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Pour être opposable aux tiers, elle doit en outre avoir été déposée au greffe, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de dissolution de la communauté de biens existant entre l'associé unique et son conjoint, la Société continue de plein droit, soit avec un associé unique si la totalité des parts est attribuée à l'un des époux, soit avec les deux associés si les parts sont partagées entre les époux.

En cas de décès de l'associé unique, la Société continue de plein droit entre ses ayants droit ou héritiers, et éventuellement son conjoint survivant.

En cas de pluralité d'associés, seules les cessions de parts à des tiers étrangers à la Société autres que le conjoint, les ascendants et descendants d'un associé sont soumises à la procédure d'agrément prévue par la loi et le décret sur les sociétés commerciales.

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

ARTICLE 10 - GERANCE

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Le ou les gérants peuvent recevoir une rémunération, qui est fixée et peut être modifiée par une décision de l'associé unique ou par une décision ordinaire des associés.

Dans les rapports avec les tiers, les pouvoirs du ou des gérants sont les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à l'associé unique ou aux associés.

Sur le plan interne, le gérant peut faire tous les actes de gestion conformes à l'intérêt de la Société. Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, il est convenu que le gérant non associé ne peut sans y avoir été autorisé au préalable par une décision de l'associé unique ou des associés, acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Le ou les gérants sont révocables par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision des associés représentant plus de la moitié des parts.

ARTICLE 11 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN GERANT OU UN ASSOCIE

Les conventions qui interviennent directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants ou associés sont soumises aux procédures d'approbation et de contrôle prévues par la loi.

Ces dispositions s'appliquent aux conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, un gérant, un administrateur, un directeur général, un membre du directoire ou un membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de la société à responsabilité limitée. Elles ne s'appliquent pas aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

S'il n'existe pas de Commissaire aux Comptes, les conventions conclues par le gérant non associé sont soumises à l'approbation préalable de l'associé unique ou de l'Assemblée des associés.

La procédure d'approbation et de contrôle prévue par la loi ne s'applique pas aux conventions conclues par l'associé unique, gérant ou non. Toutefois, le Commissaire aux Comptes ou à défaut le gérant non associé doivent établir un rapport spécial.

Les conventions conclues par l'associé unique ou par le gérant non associé doivent être mentionnées dans le registre des décisions de l'associé unique.

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux gérants ou associés autres que les personnes morales de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. Cette interdiction s'applique aux conjoint, ascendants et descendants des gérants ou associés ainsi qu'à toute personne interposée et aux représentants légaux des personnes morales associées.

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

ARTICLE 12 - DECISIONS D'ASSOCIES

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des associés. Il ne peut déléguer ses pouvoirs. Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et répertoriés dans un registre coté et paraphé comme les registres d'assemblées.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises, au choix de la gérance, en assemblée ou par consultation écrite des associés. Elles peuvent aussi résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Toutefois, la réunion d'une assemblée est obligatoire pour statuer sur l'approbation annuelle des comptes ou sur demande d'un ou plusieurs associés détenant la moitié des parts sociales ou détenant, s'ils représentent au moins le quart des associés, le quart des parts sociales.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions et avec les effets fixés par les lois et règlements en vigueur.

En cas de consultation écrite, la gérance adresse à chaque associé, par lettre recommandée, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés.

Les associés disposent d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception du projet de résolutions pour transmettre leur vote à la gérance par lettre recommandée. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts qu'il possède. Un associé peut se faire représenter par son conjoint à moins que la Société ne comprenne que les deux époux. Sauf si les associés sont au nombre de deux, un associé peut se faire représenter par un autre associé.

Si une ou plusieurs parts sont grevées d'usufruit, le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, où il est réservé à l'usufruitier.

Toutefois, dans tous les cas, le nu-propriétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

ARTICLE 13 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants peuvent ou doivent être désignés dans les conditions prévues par l'article L. 223-35 du Code de commerce.

Ils sont nommés pour une durée de six (6) exercices et exercent leurs fonctions dans les conditions et avec les effets prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui **commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.**

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le **31 décembre 2004.**

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), l'inventaire, le rapport de gestion et les rapports spéciaux de la gérance ainsi que, le cas échéant, les rapports du Commissaire aux Comptes sont établis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

L'associé unique approuve les comptes annuels et décide l'affectation du résultat dans les six mois de la clôture de l'exercice social. S'il n'est pas gérant, le rapport de gestion, les comptes annuels, le texte des décisions à prendre et, le cas échéant, les rapports du Commissaire aux Comptes lui sont adressés par la gérance avant la fin du cinquième mois suivant la clôture de l'exercice.

En cas de pluralité d'associés, l'Assemblée des associés approuve les comptes annuels dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

ARTICLE 15 - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Il est attribué à l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, l'Assemblée des associés détermine la part attribuée à chacun des associés. L'associé unique ou l'Assemblée des associés détermine les modalités de mise en paiement des dividendes, qui doit intervenir dans un délai de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par décision de justice.

De même, l'associé unique ou l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves disponibles en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements ont été effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'associé unique ou l'Assemblée Générale peut également décider d'affecter les sommes distribuables aux réserves et au report à nouveau, en totalité ou en partie.

Aucune distribution ne peut être faite lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

ARTICLE 16 - CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'Assemblée statuant à la majorité requise pour la modification des statuts doit, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, décider, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être, dans le délai fixé par la loi, réduit d'un montant égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si dans ce délai les capitaux propres ne sont pas redevenus au moins égaux à la moitié du capital social.

En cas d'inobservation de ces prescriptions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Il en est de même si l'Assemblée n'a pu délibérer valablement.

Toutefois, le Tribunal ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

ARTICLE 17 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

La Société est dissoute à l'arrivée du terme statutaire de sa durée, sauf prorogation régulière, ou s'il survient une cause de dissolution prévue par la loi.

Si la Société ne comprend qu'un seul associé personne morale, la dissolution pour quelque cause que ce soit entraîne la transmission universelle du patrimoine à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Les créanciers de la Société peuvent faire opposition à la dissolution dans le délai de trente (30) jours à compter de la publication de celle-ci. Le Tribunal de commerce saisi de l'opposition peut soit la rejeter, soit ordonner le paiement des créances, soit ordonner la constitution de garanties si la Société en offre et si elles sont jugées suffisantes. La transmission à l'associé unique du patrimoine de la Société et la disparition de la personnalité morale de celle-ci n'interviennent qu'à l'issue du délai d'opposition ou, le cas échéant, lorsque l'opposition a été rejetée en première instance ou que le remboursement des créances a été effectué ou les garanties constituées.

Si la Société comprend un associé personne physique ou plusieurs associés, la dissolution, pour quelque cause que ce soit, entraîne sa liquidation. Cette liquidation est effectuée dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de son ouverture.

La liquidation est faite par le ou les gérants alors en fonction à moins qu'une décision collective ne désigne un autre liquidateur.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif même à l'amiable et acquitter le passif. Il peut être autorisé par les associés à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

ARTICLE 18 - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

La transformation de la Société en une société commerciale d'une autre forme ou en société civile peut être décidée par les associés statuant aux conditions de majorité et selon les modalités requises par la loi.

ARTICLE 19 - CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui pourraient surgir pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation entre la Société et l'associé unique ou entre la Société et les associés ou entre les associés eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des présents statuts, seront soumises aux tribunaux compétents.

Copie certifiée conforme
Y / 03/08/2020 14:00:30
N° de dépôt - 2020/13983 / 477743694

Pour copie certifiée conforme délivrée le 03/08/2020